

**collectif intersyndical sécurité
des universités – jussieu
C. F. D. T., C. G. T., F. E. N.**

**danger !
amiante**

**FRANÇOIS MASPERO
1 place paul-painlevé, Ve
PARIS
1977**

Introduction

85 % des cancers sont dus à l'environnement, c'est-à-dire aux produits que nous respirons et que nous ingérons. Parmi les produits qui sont à l'origine de ces cancers, il y a bien sûr le tabac et certains alcools, mais il existe d'autres agents cancérigènes plus insidieux, qui ne sont pas une source de « plaisir » pour les consommateurs. Parmi ceux-là, l'amiante tient une place de choix.

Ce livre est avant tout le récit de deux années de lutte pour tenter de limiter la prolifération de ce matériau dans la vie quotidienne, l'amiante étant à la fois responsable d'une grave pollution de l'environnement et cause de mort pour les ouvriers qui le travaillent. Précisons que ce livre n'engage que ses auteurs, membres du Collectif intersyndical sécurité du Centre universitaire Jussieu. Si nous avons travaillé avec les sections syndicales du Centre et si une bonne partie des militants du Collectif sont syndiqués, celui-ci a vécu d'une vie propre, sans contrôle réel des sections syndicales. La multiplicité des tâches et des syndicats, ainsi que le souci d'efficacité rendaient d'ailleurs ce contrôle impossible. D'autre part, si nous avons collaboré avec les fédérations d'industrie et les confédérations C. G. T. et C. F. D. T., celles-ci ne sont pas engagées par les avis émis ici. En effet, certains problèmes d'ordre technique et médical n'ont pas encore été discutés par ces divers organismes.

L'origine de cette lutte est un empoussièrément considérable du Centre Jussieu par l'amiante à la suite de graves erreurs de construction. La pollution permanente une fois mise en évidence, le personnel directement concerné s'attelle très vite, bien que non spécialiste, à la lecture des articles médicaux et scientifiques. Il en résulte que les experts délégués pour nous rassurer doivent rapi-

dément abandonner le terrain. Tous... sauf un qui nous fera un procès, le perdra et nous donnera ainsi l'occasion de précipiter notre rencontre avec les travailleurs de l'usine Amisal dont il était le médecin du travail.

*

Les travailleurs d'Amisol : nous en parlons longuement dans cet ouvrage, tellement leur situation est significative de la misère et des ravages considérables engendrés par les maladies professionnelles. A ce sujet, nous venons au débat une pièce qui illustre le problème des maladies professionnelles dans le secteur où elles ont les conséquences les plus tragiques, celui des mines.

Le texte qui suit a été écrit par un médecin, professeur et pneumologue. Il a paru en 1975 dans la Revue française des maladies respiratoires. Après avoir rappelé que la silicose représente 95 % des 60 000 pneumoconioses¹ indemnisées en France (dont 46 000 chez les mineurs), l'auteur écrit :

« Je m'étonnerai toujours de l'inertie des syndicats ouvriers, en regard des problèmes de la silicose qui tue autant de mineurs en un an (2 500 à 3 000) que le grisou en un siècle..., sans recevoir les homélies funèbres des autorités publiques, du maire de la commune au Président de la République. En fait, un petit tiers des mineurs silicotiques meurent d'une affection sans rapport avec la silicose.

.....

J'ai assisté, de 1950 à 1972, approximativement à 3 000 heures de réunions du conseil d'administration de la Sécurité sociale minière, de ses commissions et de ses sous-commissions ; je n'ai jamais entendu prononcer le nom de silicose.

Dans l'esprit de tous les administrateurs, à l'instar de la vérole au Moyen Age, c'est une maladie honteuse², et mieux vaut ne pas en parler.

1. Maladies pulmonaires dues à l'inhalation de poussières.

2. Souligné par nous. Collectif sécurité.

Même administrativement, la mort par silicose ne figure pas dans les textes administratifs. On précise seulement "extinction de rentes".

Quelle pudeur !

A la vérité, cette pudeur est également celle de tous les médecins.

Si j'élimine, au cours de ce XX^e siècle aux trois quarts écoulé, un rapport de Policard et Rist à la première conférence internationale sur la silicose, tenue en 1930 à Johannesburg, qui concluait que la silicose était une forme de tuberculose pulmonaire sur poumon empoussiéré, conclusion malheureuse qui, en France, devait retarder de 20 ans la reconnaissance et la réparation de la silicose, seul, dans notre pays, le signataire de ces lignes a soutenu avec véhémence, dès 1945, que la silicose était une maladie professionnelle et qu'elle devait ouvrir droit à réparation.

Nombre d'expertises sont illégales, n'étant faites ni par un expert en pneumoconioses, ni par un collège de trois médecins : elles sont faites sur simple accord entre le médecin-chef des houillères du Bassin du Nord et le médecin-conseil de l'union régionale du Nord de la Sécurité sociale dans les mines ; autant dire que la décision est prise par le médecin-chef des houillères.

Aucun accident du travail ou aucune maladie professionnelle n'est aussi faiblement réparée que la silicose dans le bassin houiller du Nord, le seul bassin houiller français à accorder des taux inférieurs ou égaux à 5 %.

.....

En 1975, au régime minier, une rente de 100 % s'élève, approximativement, à 20 000 F et 24,65 % de rentes sont inférieures ou égales à 5 %.

J'admire les experts capables de fixer un taux d'invalidité de 1 % et, même, de l'élever au fil des années à 2, 3, 4... %. »

Nous ne connaissons pas personnellement l'auteur (M. R. Even), nous ne partageons pas entièrement sa façon de présenter le problème et nous lui laissons la responsabilité de ses propos. Nous ne retiendrons qu'une chose : le concept de « maladie honteuse ». Comment

voulez-vous vous battre contre quelque chose dont vous êtes atteint et dont vous avez honte ?

C'est là que l'on touche à l'une des formes les plus insidieuses de l'exploitation de l'homme par l'homme. L'exploiteur, non seulement use et abuse des forces de l'exploité, mais arrive même, en cas de maladie professionnelle, à le culpabiliser, donc à annihiler en lui toute capacité de riposte. L'histoire de Policard (voir texte ci-dessus) rendant une tuberculose préétablie responsable de la silicose était la traduction médicale d'une idée dominante : le malade est celui qui est faible des poumons. Or, dans cette société, il n'y a pas de place pour les faibles, et ils ne peuvent que se taire.

Ce qui se passe pour les silicotiques se passe à plus petite échelle pour les asbestosés. Nous ne sommes jamais allés à Clermont-Ferrand sans en revenir à la fois révoltés et écrasés, tellement cette société clermontoise, dominée par ses notables (y compris ceux de l'Hôtel de Ville), s'est liguée pour étouffer le scandale Amisol. Une des ouvrières nous envoie ces jours-ci une lettre dans laquelle elle écrit :

« Les résultats des examens médicaux ne parviennent qu'avec beaucoup de retard aux intéressés, et lorsqu'il y a asbestose, c'est la feuille de rente qui, froidement, t'apprend ton état de santé ; vraiment, pour eux, nous ne sommes que du bétail. »

Les systèmes d'exploitation de l'homme par l'homme achètent et dépensent le travailleur dans sa totalité. L'homme, c'est quelque chose qu'on use et qu'on jette après usage, comme le dit le titre du livre de Paul Brodeur (*Expendable Americans*) dont nous rendons compte dans le chapitre sur les luttes aux États-Unis.

De leur côté, que peuvent faire les ouvriers ? Si les patrons acceptent plus ou moins, suivant les périodes, de négocier le prix de leur force de travail, en règle générale, ils ne discutent ni de la finalité de la production, ni des matériaux à employer, ni des conditions de leur emploi. Tout cela ressortit au domaine réservé au patronat. Et si les ouvriers s'en mêlent, c'est le chantage immédiat à la faillite, donc au chômage : pratique qui, dans la situation actuelle, n'est pas sans efficacité. Rares sont alors les sections syndicales d'entreprise qui ont la force d'aborder la totalité des problèmes, y compris celui de la pollution de l'environnement par leurs entreprises, y compris celui du matériau de base utilisé.

Car enfin, il faut le dire : non, l'amiante n'est pas indispensable ! Mais les tuyaux, les garnitures de freins, les joints et les tissus ignifugés ne peuvent être supprimés. Le secteur industriel n'est donc pas en péril : le problème est seulement celui de la reconversion du matériau de base. Techniquement, c'est possible si on le veut... et si les industriels français de l'amiante s'affranchissent des liens qui les unissent aux producteurs du minerai au sein de la « grande famille » des quatre ou cinq multinationales qui se partagent le marché du monde occidental.

Au sujet des rapports au sein des entreprises, disons aussi le fossé que creuse l'arrogance de ceux qui prétendent posséder le Savoir face à ceux qui sont censés ne rien savoir. Fort du dossier de ses experts, le patron manie avec suffisance le discours et les termes techniques — des atouts destinés à intimider l'adversaire inquiet.

Tous ces obstacles, nous les avons rencontrés sur la route que nous venons de faire avec les ouvriers d'Éternit, de Franconit, de Ferodo, etc., mais pour nous, il y avait deux éléments importants qui nous facilitaient considérablement la tâche et qui expliquent l'impact que nous avons pu avoir. Tout d'abord, n'étant pas salariés de l'industrie, nous avons une indépendance et une liberté d'action considérables par rapport à une section syndicale d'entreprise. Ensuite, nous en avons rapidement su autant, si ce n'est plus, que les experts à la solde des patrons. Ce sont ces deux facteurs qui nous ont permis de peser aux côtés de ceux qui, dans les entreprises, avaient courageusement commencé ce combat.

*

Dans le domaine de l'environnement, si Jussieu est un des pires exemples de foyer de pollution, il n'est cependant pas un cas exceptionnel. Les flocages mous d'amiante existent en bien d'autres lieux, et de multiples emplois de l'amiante contribuent à sa dissémination. Les chambres patronales annoncent triomphalement 3 000 articles différents utilisant l'amiante. Vous marchez sur un sol en Dalami (dalle d'amiante), vous grillez votre pain sur une plaque d'amiante, vous repassez votre linge, vous ouvrez votre chauffe-eau, vous allumez votre pipe... autant de possibilités qui vous sont offertes d'utiliser l'amiante et que l'on pourrait égrener

sur plusieurs pages. Dans le métro, des stations de ventilation vous soufflent de l'air préalablement passé sur un flochage mou d'amiante. Dans les parkings, dans les écoles, dans les églises, dans les hôpitaux et même dans les prisons, l'amiante vous poursuit. Quelle aberration qu'une telle distribution anarchique d'un matériau hautement cancérigène !

C'est sur les problèmes de défense de l'environnement que notre rencontre s'est faite avec une association écologique de Condé-sur-Noireau dont nous parlerons tout au long de ce livre. C'est sur ce terrain également que nous nous sommes retrouvés avec Que choisir?, en particulier lors de sa campagne de dénonciation de la filtration des vins sur amiante.

L'amiante est un produit typique d'une société à haut développement technologique. Il illustre parfaitement la situation où nous sommes par rapport à notre environnement technique. Nous n'avons aucune maîtrise, aucun contrôle des éléments constitutifs de cet environnement ; et nous ne savons pas quels rouages de la société sont responsables de cet état de chose : secret de la production industrielle, secret des experts, secret de l'administration...

Ce développement technologique s'est effectué en fonction d'une priorité unique : la loi du profit — donc de façon totalement incontrôlée, totalement irresponsable. Tout fonctionne à l'image des « décharges sauvages » d'amiante comme celle de Ferodo à Condé-sur-Noireau, ou celle de Reserve Co à Duluth (U. S. A.) : personne n'est consulté, personne de toute façon ne s'est donné la peine d'évaluer les effets de ces décharges sur le milieu naturel et humain. Cette irresponsabilité est aggravée par la pratique de la sous-traitance, très commune dans de nombreuses industries.

Les réactions que nous affrontons lors de notre dénonciation des méfaits engendrés par la dissémination de l'amiante dans l'environnement sont non seulement celles des producteurs, mais aussi celles de certains utilisateurs, tels les architectes et les marchands de vin. Les architectes, en effet, ont fait floquer à tour de bras, sans se préoccuper de la nocivité de ce nouveau matériau. Et voilà que des ignorants en matière de construction se mêlent de leur donner des leçons ! Sacrilège !

Même réflexe de spécialistes outragés chez les marchands de vin face à Que choisir? Où allons-nous si tout un chacun se mêle

de dire aux « experts » ce qu'ils doivent faire et ce qu'on attend d'eux ? D'un autre côté, qui sait si les auteurs de ce présent livre accepteraient qu'on vienne leur tenir tête dans ce qu'est leur activité professionnelle ?

*

Deux ans de lutte sur un tel sujet nous ont évidemment confrontés aux problèmes que posent médecine et médecins — et pas seulement médecins du travail. En effet, à quelques exceptions près, la médecine ne joue pas le rôle qui devrait être le sien en matière de prévention. La plupart des grands « patrons » des services de médecine sont à tel point intégrés à la société dominante qu'ils en épousent les intérêts de façon quasi inconsciente. On peut dire d'eux ce qu'on a dit de la magistrature : elle n'est pas vendue aux puissants du jour, elle leur est acquise. Par exemple, un éminent professeur, M. Fournier, nous écrit que, quoique collaborant avec les chambres patronales, il n'a ni demandé ni reçu d'honoraires. L'argument est puéril : nous savons bien que les choses ne se passent pas ainsi dans ce milieu.

Dans le domaine de l'amiante, comme dans de nombreux autres secteurs, les médecins sont utilisés comme couverture, comme caution des produits manufacturés par telle ou telle branche de l'économie marchande. Ils siègent ainsi dans des comités médicaux sur les matières grasses, les produits surgelés, les produits pharmaceutiques, etc. La prévenance et l'intérêt des patrons pour ces précieux experts est constante.

Nous avons eu récemment connaissance d'une note confidentielle de la chambre patronale de l'amiante à ses adhérents concernant le plus grand congrès médical international de ces dernières années, celui de Lyon en 1972. Le coordinateur de la politique patronale y explique crûment comment manœuvrer sur ce terrain : ce qu'il faut taire, ce qu'il faut mettre en avant, ce qu'il faut faire semblant d'accepter. Il explique le rôle des relations mondaines, des dîners, des réceptions. Tout un programme !...

Le processus d'engagement du médecin dans cette voie est insidieux. On lui demande — dans la plus totale indépendance, évidemment — de bien vouloir de temps à autre conseiller telle ou telle chambre patronale sur un des problèmes qui la préoccupent.

Puis on affuble l'universitaire consentant du titre d' « expert », on lui fait rencontrer d'autres « experts », on leur partage quelques contrats pour leurs laboratoires. Le jour venu, on leur propose enfin de former un comité médical, et si, à l'occasion, on leur offre de beaux voyages, c'est bien sûr dans l'intérêt de la science. Et voilà comment un jour naît un comité médical sur le vin, ... un autre jour un comité français sur l'étude des effets biologiques de l'amiante — et tant d'autres, fort utiles dans les relations entre les pouvoirs publics et les milieux professionnels. Car que se passe-t-il le jour où, les dégâts étant jugés trop considérables, les pouvoirs publics décident de mettre sur pied une réglementation ? Ils s'adressent tout naturellement au comité de spécialistes ad hoc, bardés de titres universitaires — et celui-ci va de fait jouer le rôle pour lequel il a été créé : limiter les dégâts... pour les patrons. Ainsi, dans le cas de l'amiante, le comité dirigé par les professeurs Hadengue et Champeix va reconnaître les mésothéliomes comme maladie professionnelle — mais avec plus de dix ans de retard — et, à l'heure actuelle, il fait encore obstacle à la reconnaissance d'autres formes de cancers manifestement liés à l'amiante.

A un échelon plus bas, le pneumologue ou le généraliste qui ne signe pas de certificat de reconnaissance de maladie professionnelle à l'ouvrier atteint évite, par cette omission, toute vague, toutes éclaboussures des puissants qui dominent la région. C'est ainsi que se tisse ce que Paul Brodeur a appelé le « complexe médico-industriel » : une alliance de fait, qui existe aux États-Unis comme en France, entre les industriels et les médecins. Cela dit, nous savons qu'il existe des médecins qui ont pris à cœur les problèmes de prévention, mais ils restent encore l'exception.

Il devient de plus en plus évident que science et médecine ne sont pas neutres, et nombre d'expériences relatées dans ce livre en sont une illustration. Il y a quelques mois, nous avons eu une entrevue avec un spécialiste clermontois qui a en charge les bilans de santé des travailleurs d'Amisol. Celui-ci a cru bon alors d'ironiser sur ce qui se passe au Canada et aux États-Unis, où les patrons et les syndicats ont chacun leurs experts médicaux. Sous-entendu : ici, en France, les scientifiques sont au-dessus de la mêlée, vous n'avez qu'à leur faire confiance. Eh bien, à tout prendre, à l'hypocrisie de la situation française où la prétendue neutralité des mandarins médicaux et universitaires ne sert qu'à dissimuler leur sou-

mission aux classes dirigeantes, nous préférons que chacun choisisse son camp et que la classe ouvrière puisse faire appel à des hommes en qui elle a confiance.

*

La lutte contre la pollution est une lutte contre les pollueurs, c'est-à-dire contre ceux qui détiennent le pouvoir dans les entreprises. Elle n'est pas hors de la lutte des classes.

Très vite, nous avons appris à connaître les adversaires : les patrons des grandes firmes, ceux qui jouent de la trique, ceux qui essaient d'endormir, les cyniques et les rusés. Mais, quelles que soient les apparences, le contenu de la politique patronale s'est toujours révélé être le même : production, profits, oui ; sécurité, le moins possible. Lors des visites d'entreprise que nous avons pu effectuer, la constatation était frappante. Toute l'organisation interne de l'industrie n'est pensée qu'en fonction des impératifs de production. La sécurité est quelque chose qui se surajoute (ou non), et que la direction, de toute façon, délègue à un sous-fifre. En aucun cas, la sécurité n'est réellement pleinement intégrée et pensée au sein des processus productifs. Même chose concernant le consommateur : le problème est de vendre — tout le reste est littérature.

Pour faire fonctionner un tel système, les patrons sont évidemment fort bien organisés. Dès que leur libre-arbitre est remis en cause (par exemple, lors de la campagne que nous avons organisée), on voit apparaître les états-majors, les chambres patronales. Deux d'entre elles regroupent les industries transformatrices d'amiante : l'une dominée par Éternit, pour l'amiante-ciment ; l'autre dominée par Ferodo pour les autres secteurs (matériel de friction, tissages, etc.).

Ces chambres agissent comme de puissants moyens de pression dans tous les secteurs et, à l'occasion, elles se réunissent pour coordonner leurs activités. Nous avons pu le vérifier à partir de novembre 1976, quand, suite à notre campagne d'information, s'est développée la contre-offensive tous azimuts des deux chambres réunies : en direction du gouvernement, des journaux, des syndicats, des ouvriers et des cadres, des médecins et des scientifiques... Il nous a fallu plusieurs mois pour comprendre comment fonctionnait cette énorme machine publicitaire à laquelle nous nous heurtions.

Pour terminer, quelques mots sur les problèmes de « récupération » et de « réformisme ». Toute lutte au sein d'une société entraîne, à un moment ou à un autre, un mouvement des forces dominantes visant à l'infléchir et à la récupérer. Il est donc non seulement inévitable, mais normal de voir aujourd'hui des marchands de vin indiquer sur leurs étiquettes que leur produit n'est pas filtré à l'amiante. Décrets, règlements, interdictions, modifications des constructions, tout cela, ce sont les retombées réformistes de la lutte qui a été menée, et — les considérant comme telles — nous avons agi pour qu'elles aillent le plus loin possible dans le sens de la protection des travailleurs et de l'environnement.

Cela dit, si nous avons été mus par ce seul souci, nous ne serions jamais allés aussi loin. Notre objectif était, et reste — pour la plupart d'entre nous — un objectif politique, et nous le revendiquons comme tel.

La lutte sur le problème de l'amiante, c'est aussi un moyen de faire prendre conscience aux hommes de leur aliénation, qui va jusqu'au dessaisissement de leur santé et de leur vie, que ce soit dans les usines ou dans leur vie quotidienne.

L'amiante c'est — socialement parlant — bien plus qu'un minéral : ce sont des multinationales qui façonnent et modèlent la société par l'intermédiaire des publicistes et médecins à leur solde et des appareils d'État. Aussi, à travers cette lutte, avons-nous voulu contribuer à éclairer les mécanismes cachés des sociétés d'oppression, de ces sociétés que nous nous refusons à subir.

Paris, 6 mai 1977

Collectif intersyndical sécurité des universités Paris 6 et Paris 7, C.G.T., C.F.D.T., F.E.N., 4 place Jussieu, Bâtiment H, 75230 Paris Cedex 05.

*

Pour diminuer le prix du livre et faciliter sa diffusion, le Collectif a renoncé à ses droits d'auteur. Mais, pour faciliter la poursuite de l'action, les contributions financières sont les bienvenues : Françoise Raoult, C. C. P. 35 516 14 R, La Source.